

Je répète à la députée et à la Chambre que nous examinons les médicaments expérimentaux aussi vite que possible et que nous avons informé les médecins, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, de la façon dont ces médicaments peuvent être autorisés en cas d'urgence.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 92 pétitions portant les numéros suivants: 332-4313, 332-4314, 332-4331, 332-4333, 332-4334, 332-4337, 332-4341, 332-4352 à 332-4354 inclusivement, 332-4361 à 332-4370 inclusivement, 332-4372, 332-4376, 332-4386 à 332-4447 inclusivement, 332-4464 à 332-4466 inclusivement, 332-4471 à 332-4473 inclusivement, 332-4477 et 332-4480.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles du pays, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-121, Loi autorisant la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Je profite de l'occasion, madame la Présidente, pour remercier toute l'équipe de soutien, l'équipe de recherche, l'équipe de traducteurs et de traductrices, et des remerciements tout particuliers à la très dévouée greffier, M^{me} Christine Fisher, qui ont permis que nous fassions de ce Comité un des plus beaux comités que j'aie eu l'honneur de présider.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Vic Althouse (Humbolt—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par

Pétitions

des habitants de ma circonscription, qui signalent que le gouvernement actuel n'a pas reçu des Canadiens le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis, au cours des négociations bilatérales, que la souveraineté commerciale du Canada ne serait pas compromise, mais les pétitionnaires croient qu'elle l'a été.

Ils croient aussi que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté politique de déterminer son propre avenir économique et minerait sa capacité de bâtir une société distincte de celle des États-Unis.

Ils ajoutent que non seulement l'accord proposé ne nous garantirait pas l'accès au marché américain, ce qui était l'objectif premier des négociations, mais qu'il menace aussi les emplois de centaines de milliers de Canadiens. Les pétitionnaires prient donc le Parlement du Canada de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange à l'occasion d'élections générales.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de la circonscription fédérale de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington, qui demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégerait le foetus à partir du moment de la conception et à toutes les étapes de son développement, sauf dans les cas extrêmement rares où l'avortement est nécessaire pour sauver la vie de la mère.

M. Jim Jepson (London-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée en vertu de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires font savoir au gouvernement du Canada qu'ils estiment que les enfants à naître devraient être protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de légiférer en conséquence.

L'IMMIGRATION—LE PARRAINAGE DE MEMBRES DE LA FAMILLE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par des Torontois. Ils déclarent que l'an dernier, le ministre d'État alors chargé de l'Immigration avait promis que les célibataires de tous âges, fils ou filles d'immigrants, entreraient dans la catégorie des membres de la famille et que les enfants mariés ainsi que les frères et les soeurs d'immigrants qui entrent dans la catégorie des parents aidés, obtiendraient 15 points au lieu de 10 dans l'évaluation de leur demande d'immigration. Ils soulignent également que l'ancien ministre de la Justice avait promis en 1986 d'éliminer la distinction injuste entre les citoyens canadiens et les résidents permanents depuis environ trois ans pour que les deux groupes aient le même droit de parrainer des parents de tous âges. Ils déclarent que le gouvernement n'a encore tenu ni l'une ni l'autre promesse et ils exhortent la Chambre à veiller à ce que le gouvernement le fasse maintenant.